

**Approbation de la demande d'accréditation
du Master M2E pour l'année universitaire
2026-2027**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 27 janvier 2026**

Délibération 2026/01/CFVU – 7

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la demande d'accréditation du Master M2E pour l'année universitaire 2026-2027.

Toulouse, le 27 janvier 2026

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Table des matières

I.	Renseignements administratifs	5
II.	Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE	6
III.	Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat des Écoles »	8
A.	Offre de formation.....	8
B.	Répartition des intervenants en % (transposition à partir des services actuels).....	9
C.	Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage.....	9
D.	Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage	
	10	
E.	Prise en compte de thématiques transversales.....	11
F.	Adossement à la recherche.....	13
G.	Mémoire de master.....	14
IV.	Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat du 2nd degré »	15
A.	Cartographie prévisionnelle de l'offre de formation.....	15
B.	Répartition des intervenants en % (transposition à partir des services actuels).....	17
C.	Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage.....	18
D.	Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage	
	18	
E.	Prise en compte de thématiques transversales.....	20
F.	Adossement à la recherche.....	22
G.	Mémoire de master.....	24
V.	Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »	25
A.	Offre de formation.....	25
B.	Répartition des intervenants en % (transposition à partir des services actuels).....	26
C.	Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage.....	27
D.	Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage	
	27	
E.	Prise en compte de thématiques transversales.....	28
F.	Adossement à la recherche.....	30
G.	Mémoire de master.....	31
	Annexe 1 :	32

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

ANNEXES

Annexe 1 : Convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques

Annexes 2 : Maquettes formation par mention (à transmettre fin mars 2026)

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

I. Renseignements administratifs

Mandats	Nom - Prénom	Mail	Portable
Directeur / Directrice de l'INSPE	JESSEL Nadine	dir-inspe@univ-tlse2.fr	
Président(e) du Conseil de l'institut	CANVEL André	andre.canvel@education.gouv.fr	
Président(e) du COSP de l'institut	MORALES Yves	yves.morales@univ-tlse3.fr	
Référent pour la mention « PE »	FILATRE Elsa MESQUITA Manuel INSPE – UT2J	elsa.filatre@univ-tlse2.fr manuel.mesquita@univ-tlse2.fr	
Référent pour la mention « 2nd degré »	CRAIS Alexa SAUR Roxane INSPE – UT2J	alexa.crais@univ-tlse2.fr roxane.saur@univ-tlse2.fr	
Référent pour la mention « CPE »	RABAUD Samuel INSPE – UT2J	samuel.rabaud@univ-tlse2.fr	

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

L'INSPE Toulouse Occitanie Pyrénées, composante de l'Université Toulouse Jean Jaurès, se structure actuellement en 4 mentions MEEF, 44 masters, et déploie ses formations sur 10 sites de l'académie de Toulouse. Ses missions et son cadre d'action sont définis par le Code de l'éducation (articles L713-1 L721-1, L721-2 et L721-3) ainsi que par l'article 83 de la loi n°2013-595 du 08/07/2013 d'Orientation et de programmation.

Le pilotage du projet de l'INSPE Toulouse Occitanie Pyrénées repose sur une dynamique partenariale et sur une gouvernance interne qui visent à garantir la cohérence et la qualité des formations, la qualité de l'accompagnement des étudiants et le rayonnement académique et scientifique (SFR AEF) de l'institut dans le domaine des métiers de l'enseignement et de l'éducation.

D'une part, au niveau institutionnel, l'INSPE s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de son établissement de rattachement, l'Université Toulouse Jean Jaurès, tout en entretenant des liens structurants avec les autres universités toulousaines (UT, UTC), l'ENSFEA (actuellement co-accréditation de la mention 3), l'INU Champollion et le rectorat de l'académie. Ces partenariats sont consolidés par des conventions bilatérales et multilatérales qui fixent les engagements réciproques en matière de formation initiale et continue, de recherche et d'ancrage territorial. La commission prospective de l'INSPE demeure un espace de pilotage et de concertation stratégique privilégié, associant les présidences des établissements partenaires et le rectorat, garantissant ainsi une réflexion collective sur les orientations, les moyens, le budget de projet et les évolutions à venir. Créé en septembre 2025, le directoire, présidé par le recteur d'académie, réunissant entre autres les présidences d'universités, la direction de l'INSPE, la direction de l'EAFC, un représentant de la région académique, les doyens des inspecteurs, constitue un second espace de dialogue, de pilotage et de suivi, centré sur la mise en œuvre de la réforme.

D'autre part, l'INSPE met en œuvre une gouvernance structurée favorisant la collégialité et l'efficacité pour un pilotage opérationnel. Les conseils statutaires (Conseil d'Institut, COSP, commissions des formations), ainsi que les conseils de mentions et le comité de direction assurent la concertation régulière entre les différents acteurs, universitaires comme représentants du rectorat. Le choix de co-responsabilités systématiques pour les masters (un responsable INSPE, un responsable d'une composante universitaire autre que l'INSPE) contribue à fluidifier les relations avec les composantes universitaires et à renforcer la cohérence des formations. Les conseils de perfectionnement annuels permettent une analyse quantitative et qualitative des formations, orientée vers leur amélioration. Les services centraux sous l'autorité de la directrice, qui assurent les tâches de gestion propres à l'INSPE (RH, finances, scolarité, numérique, communication), et les services de proximité sur sites coopèrent dans une logique de mutualisation et de professionnalisation, garantissant à la fois le bon fonctionnement quotidien et la capacité d'innovation.

Dans cette logique, l'INSPE engage un travail de rationalisation et d'optimisation des ressources qui constitue un levier essentiel d'aide au pilotage et d'accompagnement de la réforme. Construit en étroite articulation avec la gouvernance et les services centraux de l'université de rattachement, ce travail vise à renforcer la cohérence entre les moyens mobilisés et les priorités stratégiques, à garantir la soutenabilité du fonctionnement des sites et à favoriser l'innovation pédagogique et organisationnelle. Il s'appuie sur une meilleure mutualisation des compétences et des fonctions supports, une coordination renforcée entre les services centraux INSPE et les sites, ainsi qu'une analyse partagée des besoins en lien avec les partenaires universitaires et académiques. Cette démarche intégrée contribue à une gestion plus efficiente des ressources humaines, financières et matérielles, au service de la qualité de la formation, de la réussite des étudiants dans le cadre de la réforme et du rayonnement territorial de l'Institut.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Deux axes stratégiques structurent particulièrement le pilotage pour la période à venir, à la croisée des enjeux nationaux de la formation des enseignants et des réalités territoriales, afin de consolider la mission de formation, de recherche et de service de l'Institut au bénéfice de l'ensemble de la communauté éducative.

1. Construire un continuum de formation licence-master dans une logique partenariale qui prend appui sur une synergie déjà en place.

L'un des enjeux majeurs réside dans l'accompagnement progressif des étudiants vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation. L'INSPE, fort des liens étroits déjà constitués avec les universités partenaires et le rectorat, entend développer des parcours gradués et cohérents depuis la licence jusqu'au master, favorisant l'orientation progressive, la préprofessionnalisation et l'articulation avec la recherche. Cette démarche s'appuie sur la diversité des mentions M2E et sur des dispositifs partagés (préparation aux concours, stages, recherche-action), afin d'offrir à tous les étudiants des perspectives de réussite et de poursuite adaptées. Cela se traduira par la création de la licence LPE à la rentrée 2026, par la participation de l'INSPE aux licences et/ou modules de licence préparant aux concours et aux métiers du second degré dans l'offre de formation 2027, par la participation des départements universitaires (UT2J, UT, UTC) à la mise en œuvre et à la co-responsabilité des masters M2E.

2. Garantir l'accessibilité et la diversité des formations sur l'ensemble du territoire académique.
Avec ses dix sites implantés dans les départements de l'académie, l'INSPE joue un rôle déterminant dans le maillage universitaire régional et dans la proximité de l'offre de formation vers le professorat des écoles. Cet ancrage territorial favorise l'égalité d'accès aux formations, y compris dans les zones rurales, et permet de répondre aux besoins locaux de l'éducation nationale.

La diversité des parcours du second degré (filières générales, professionnelles et technologiques) et les modalités pédagogiques qui y sont mises en œuvre (formations hybrides et à distance, dispositifs spécifiques pour des publics à besoins éducatifs particuliers) constituent un levier d'attractivité et de réussite et est l'une des caractéristiques de l'INSPE Toulouse Occitanie Pyrénées, qui a développé des équipements et plateaux techniques adaptés à certaines de ces formations (Halle technologique de Rangueil intégrant par exemple le restaurant pédagogique). La stratégie de pilotage vise à maintenir cette offre diversifiée, tout en veillant à sa soutenabilité et à son articulation avec les orientations nationales. Des logiques de mutualisation interparcours sont mises en œuvre, de façon systématique pour les enseignements de culture commune, de façon ciblée pour les enseignements disciplinaires et didactiques (par exemple regroupement italien, allemand, japonais, portugais pour les enseignements de didactique des langues). Des possibilités de mutualisations interacadémiques sont également à l'étude, avec certains parcours de l'INSPE de Montpellier. L'accueil de non-lauréats en master M2E est prévu pour les étudiants souhaitant devenir enseignants ou CPE et se représenter aux concours, notamment pour les concours qui ne sont préparés dans aucune licence de l'académie et pour les concours connus pour leur fort degré de sélectivité. Les mutualisations entre le parcours lauréats et le parcours non-lauréats permettront aux étudiants non lauréats qui obtiendraient le M1 et le concours en fin de M1 M2E de passer en M2 M2E avec le statut de fonctionnaires-stagiaires à mi-temps, sans modifier le nombre de groupes et en veillant à l'équilibre entre lauréats et non-lauréats pour la cohérence de la cohorte. Au niveau global, les lauréats représentent plus de 75% des effectifs.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat des Écoles »

A. Offre de formation	
<p>Mention « EE. Professorat des écoles »</p> <p><i>Capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris) :</i></p> <p style="text-align: center;">410</p>	<p>Sites(s)</p> <ul style="list-style-type: none">- Foix- Rodez- Toulouse- Auch- Cahors- Tarbes- Albi- Montauban
<p><i>Master PE Lauréats du concours : 350</i></p> <p><i>Parcours non lauréats : OUI : 60</i></p> <p>L'accueil de non-lauréats est rendu nécessaire par le caractère fortement sélectif du CRPE. Il permettra ainsi à certains étudiants non-lauréats de repasser le concours et d'acquérir les compétences professionnelles leur permettant, en cas de réussite au M1 et au CRPE en fin de M1, de suivre le master 2 M2E en tant que fonctionnaires-stagiaires. Par ailleurs, tant que la LPE n'est pas intégralement déployée (du L1 au L3), l'accueil de non-lauréats permettra de pallier le risque d'appauvrissement du vivier de candidats.</p> <p>Les étudiants du parcours non-lauréats sont répartis sur différents sites, en fonction des places disponibles complétant les effectifs du parcours lauréats.</p>	

Préciser (10 lignes maximum) l'adaptation prévue pour les lauréats du concours titulaires d'une licence LPE :

Ce point fera l'objet d'un travail ultérieur par les équipes pédagogiques, en lien avec la construction de la maquette et du syllabus.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

B. Répartition des intervenants en % (transposition à partir des services actuels)

Le tableau ci-dessous se fonde sur une extraction des services 2024.2025 en master MEEF, transposés dans les 4 blocs pédagogiques des futurs masters M2E. A ce stade, dans la mesure où les maquettes ne sont pas encore construites, et les modalités de répartition des heures d'enseignement entre personnels universitaires et académiques en cours de définition, une projection n'est pas envisageable. Celle-ci sera élaborée ultérieurement et s'attachera à garantir les besoins et une répartition cohérente au sein des enseignements.

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE, PREC)	Personnels académiques	INSPE	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	6%	64%	30%	67%	0%	33%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	11%	69%	20%	80%	0%	20%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	12%	70%	18%	82%	0%	18%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	46%	39%	15%	82%	6%	12%

C. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage

	Nature du stage	Durée (en semaines)	Modalité	Précisions
<i>M1 12 semaines Observation et Pratique accompagnée</i>	<i>Stage SOPA en école</i>	7	<i>Stage filé</i>	Stage filé : de 1 jour à 1 jour et demi / affectation si possible de deux étudiants au moins en binôme sur le lieu de stage / début du stage filé en octobre
	<i>Stage SOPA en école</i>	3 à 4	<i>Stage massé</i>	Stage massé : de 3 à 4 semaines de stages en essayant dans la mesure du possible que les étudiants puissent être affectés au moins en école élémentaire et en école maternelle (entre le stage filé et le stage massé)

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

	<i>Stage SOPA d'ouverture</i>	<i>1 à 2</i>	<i>Stage massé</i>	Au moins une semaine de stage dit stage d'ouverture : autres contextes, en lien avec les partenaires de l'école, en inter-degré, en dispositifs de scolarisation adapté, à l'étranger (en lien avec le service des relations internationales).
<i>M2 18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)</i>	<i>Stage SOPA en école</i>	<i>1</i>	<i>Stage massé</i>	<i>Nécessité de maintenir un stage de SOPA d'une semaine (chez le tuteur PEMF du tutorat mixte) en début d'année.</i>
	<i>Stage SER en école</i>	<i>18</i>	<i>Stage filé ou massé selon le site</i>	<i>Stage en responsabilité qui peut être organisé selon les berceaux d'accueil en binômes d'étudiants (2 jours/2 jours ou 15 jours/15 jours comme à Toulouse)</i>

Des modalités de mise en stage spécifiques pour les étudiant-es du parcours non-lauréats, compatibles avec celles des étudiants du parcours lauréats, sont à l'étude.

D. Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

Dans la mesure du possible et en lien étroit avec les DASEN des sites de formation, la formation souhaite déployer les stages en s'appuyant sur des dispositifs existants de durée équivalente, qui ont été éprouvés :

- le fonctionnement de l'actuel M2 MEEF SPA (12 semaines) pour le M1 M2E
- le fonctionnement de l'actuel DIU 50 (fonctionnaires-stagiaires à mi-temps) pour le M2 M2E (18 semaines en responsabilité).

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

L'accompagnement du stage pourrait s'appuyer sur un principe de tutorat assuré par le professeur d'accueil du stage filé et par un accompagnement en formation, en assurant une articulation entre les deux.

Les UE des 4 blocs participent à la construction des objectifs de formation de chaque stage (observation critériée, pratique accompagnée, mise en place de dispositifs de séance/séquence etc.) en lien avec les dispositifs d'accompagnement mis en place.

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

L'accompagnement du stage pourrait s'appuyer sur un principe de tutorat mixte avec un tuteur INSPE, un tuteur PEMF et des temps de regroupements et de visites en classe pour un petit groupe d'étudiants.

Les UE des 4 blocs participent à la construction des objectifs de formation de chaque stage en lien avec le tutorat mixte.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

E. Prise en compte de thématiques transversales

Les questions de l'égalité filles garçons, des valeurs de la République, des élèves à besoins particuliers, du numérique et de l'IA, de la transition écologique et du développement soutenable, de l'éducation artistique et culturelle, de l'éducation à la citoyenneté, de la promotion de la santé, de l'éducation à la vie affective et relationnelle, de l'éducation à la défense et à la sécurité globales, au cœur du métier de professeur-e des écoles, sont traitées de façon transversale à l'ensemble de la formation afin de contribuer à la construction d'une culture commune professionnelle. Des délégué-es de direction thématiques en charge de ces questions, nommés par la directrice de l'INSPE, sont garants des contenus et modalités d'enseignement de ces questions dans les formations, de concert avec les responsables académiques du rectorat et les référents de ces questions à l'université Toulouse Jean Jaurès. Ils sont par ailleurs chargés de les faire vivre au sein de l'INSPE au travers de dispositifs variés (journée laïcité, journée défense, journée école et mixité, mercredis de l'éducation inclusive, conférences des Rencontres des savoirs, projets culture, thème de promotions sur ces thématiques avec parrain/marraine, etc.).

Egalité/inégalités et élèves à besoins particuliers

Les éléments de formation relatifs à l'école inclusive et à la question des inégalités scolaires sont portés, au sein des enseignements de culture commune, par des chercheur-e-s et des enseignant-e-s spécialisé-e-s. Ils sont dotés à ce titre d'heures spécifiques de cours magistraux et sont réinvestis lors de l'analyse de pratique en lien avec les différents contextes d'exercice et des différents publics accueillis dans l'école ordinaire (au moins 18h sur égalité filles-garçons et au moins 25h sur l'inclusion conformément au cadrage national). La prise en compte de la diversité des publics scolaires et l'analyse des disparités éducatives liées à des facteurs sociaux, économiques et culturels peuvent également être consolidés lors de modules de formations disciplinaires et de séminaires de recherche dont l'enjeu est de rendre les objets de savoir accessibles à tous les élèves, indépendamment de leurs caractéristiques individuelles.

Valeurs de la République et éducation à la citoyenneté

Les enseignements relatifs aux valeurs de la République, laïcité et éducation à la citoyenneté sont conçus et coordonnés par les référents "laïcité" de l'institut, enseignant-es-rechercheur-es spécialisées en Droit Public et en sciences de l'éducation et de la formation. Ces enseignements sont dotés d'heures spécifiques au sein d'enseignements communs, qui sont réinvestis dans des modules d'études de cas et d'analyse de pratiques professionnelles observées ou en responsabilité (durée au moins égale à 36 heures, Arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation concernant la laïcité et les valeurs de la République). L'objectif est de permettre à l'ensemble des étudiant-e-s de construire une posture d'agent du service public, conscient du cadre réglementaire de son exercice professionnel et apte à mettre à œuvre les compétences : "Faire partager les valeurs de la République" et "Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école" (blocs 2 et 3).

Numérique et IA

Maîtrisant de façon satisfaisante les compétences numériques du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) travaillées en licence, le-a futur-e professeur-e est engagé-e à développer en master des produits didactiques et pédagogiques avec et par le numérique, en particulier des situations d'apprentissage et d'évaluation, dans un certain contexte professionnel,

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

afin d'obtenir l'attestation CRCN EDU. Pour ce faire, il-elle s'équipe en ressources numériques, exploite des services numériques, s'approprie et questionne les usages des IA génératives à des fins pédagogiques, didactiques et scientifiques et met en œuvre des pratiques numériques en analysant leur pertinence pour l'apprentissage, particulièrement pour prendre en compte la diversité des apprenant-e-s et les rendre autonomes.

Transition écologique et développement soutenable

Les préconisations institutionnelles, aussi bien pour l'enseignement supérieur que pour le 1^{er} et le 2nd degrés, font désormais place de façon conséquente aux enjeux de la transition écologique (biodiversité, changement climatique, développement durable) dans la formation aussi bien que dans l'organisation et la vie des établissements. Les étudiant-es de l'INSPE, issu-es du 1^{er} cycle universitaire, auront été sensibilisé-es à ces enjeux et la formation pourra donc venir approfondir certaines questions, dans une approche transversale et pluridisciplinaire. La question de la pensée complexe et de l'esprit critique, notamment, seront abordés dans la perspective du développement de gestes professionnels qui les amènent à développer (et à développer chez leurs futurs élèves) un pouvoir d'agir. La formation s'appuiera ainsi sur la mise en œuvre d'actions à l'échelle de l'établissement, du quartier ou de la ville (projet, enquête,...) afin de faciliter une transposition ensuite avec les élèves. Le festival annuel « [Futurs Proches](#) » co-organisé par la Communauté d'universités et établissements de Toulouse constitue par exemple une occasion d'engager les étudiant-es des différents sites INSPE dans la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation proposées par les enseignant-es et les étudiant-es.

Education artistique et culturelle [dont l'EMI]

Les pratiques artistiques et les finalités éducatives relatives aux arts et à la culture s'inscrivent dans la démocratisation culturelle et dans des perspectives didactiques, transdisciplinaires ou transculturelles. Tout à la fois thématique et objectif, les arts et la culture constituent un des leviers essentiels de la formation aux « éducations à... ». L'atteinte des objectifs de l'EAC repose en partie sur la pratique spectatorielle, l'engagement du sensible et l'expérience de la part des formé-es, en lien avec les différentes formes de partenariat. C'est à ce titre que les dynamiques culturelles impulsées par les délégués de direction culture de l'INSPE, en articulation avec la politique de l'université intégratrice (VP culture, CIAM, financements CVEC culture, etc.), prennent tout leur sens. Mais il s'agit également d'en faire un véritable objectif de formation professionnelle en intégrant directement ces dimensions dans les maquettes des parcours.

Education aux médias et à l'information

Désormais intégré à l'EAC, le champ de l'EMI obéit à des enjeux de formation spécifiques. Outre l'approche des dispositifs médiatiques et informationnels, appréhendés dans leur dimension historique, sociale, culturelle et économique, l'EMI s'intéresse aux pratiques informationnelles et médiatiques juvéniles. L'objectif est de sensibiliser les étudiant-e-s de l'INSPE aux logiques institutionnelles (régulation, prévention) et de leur permettre s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogiques.

Promotion de la santé, éducation à la vie affective et relationnelle

La déléguée de direction organise annuellement des journées éducation/santé/EVARS ouvertes à l'ensemble des étudiants.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Son action se situe dans une dynamique partenariale : avec la chargée de mission du rectorat, avec le SSE (service de santé étudiante), avec l'UNIRES et avec les partenaires mutualistes de l'INSPE, notamment la MGEN. Ces collaborations permettent de proposer des conférences et des dispositifs de formation à l'ensemble des étudiants, notamment la formation PSC1.

Education à la défense et à la sécurité globales

Cette question est principalement abordée par le biais d'une journée annuelle sur les questions de sécurité nationale et les enjeux des enseignements de défense. Centrée sur le protocole interministériel de 2016 développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale, cette journée traite de l'enseignement de défense dans les programmes scolaires, de la constitution des classes de défense en insistant sur l'esprit de défense et de sécurité, sur la culture de défense et la résilience de la nation. Cette journée à destination de tou-te-s les étudiants de master, articulée autour de conférences du trinôme académique, comporte également des analyses de pratiques de classes tournées vers l'interdisciplinarité et la démarche de projet.

F. Adossement à la recherche

Laboratoire de rattachement des enseignants chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la mention « EE. Professorat des écoles ».	n° au répertoire national	UT2J INSPE	UT2J hors INSPE	UT	INUC	INSPE Bordeaux	Total
CAS (Centre for Anglophone Studies)	EA 801	1	1				2
CLLE (Cognition, Langues, Langage, Ergonomie)	UMR 5263	6	4				10
CREG (Centre de Recherches et d'Etudes Germaniques)	EA 4151	1					1
CRESCO (Centre de Recherches Sciences Sociales Sports et Corps)	URU 7419				1		1
EFTS (Education, Formation, Travail, Savoirs)	UMR MA 122	8	4	1	1		14
FRAMESPA (France, Amérique, Espagne, Sociétés, Pouvoirs, Acteurs)	UMR 5136	2					2
GEODE (Géographie de l'Environnement)	UMR 5602	4					4
IMT (Institut de Mathématiques de Toulouse)	UMR 5219	1					1
LACES (LAboratoire Cultures, Éducation, Sociétés)	UR 4140					1	1
LISST (Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires)	UMR 5193	1					1
LLA-CREATIS (Lettres, Langages et Arts)	EA 4152	4					4
LNPL (Laboratoire de NeuroPsychoLinguistique)	UR 4156	2					2
SCOTE (Sciences de la Cognition, Technologie, Ergonomie)	EA 7420		1				1
Total		30	10	1	2	1	44

La Structure Fédérative de Recherche « Apprentissage, Enseignement, Formation » de l'INSPE (SFR-AEF <https://sfr-aef.univ-tlse2.fr/>) regroupe 250 chercheurs issus de 18 unités de recherche de l'Université de Toulouse et a pour finalité de favoriser les échanges et les nouvelles collaborations sur le travail des enseignants et des formateurs, sur les savoirs, les sujets apprenants, les outils et les contextes, en lien avec les demandes de terrain.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Elle se structure en 5 thèmes fédérateurs :

- THEME 1 : Didactiques et savoirs : contextes et apprentissages
- THEME 2 : Inégalités, socialisation, développement et éducation inclusive
- THEME 3 : Numérique éducatif et environnements informatiques
- THEME 4 : Expériences sensibles en éducation
- THEME 5 : Langue(s), Langage(s) et Didactique

Lieu intermédiaire entre terrains scolaires et cliniques et chercheurs de disciplines différentes, notamment au travers de recherches collaboratives, elle constitue une structure particulièrement pertinente pour l'adossement des masters M2E à la recherche dans les champs concernés.

G. Mémoire de master

La réalisation du mémoire de recherche s'inscrit dans une formation à et par la recherche, qui vise à développer une posture réflexive et critique dans l'exercice de leur métier, spécifiquement concernant l'intérêt de mobiliser des données issues de la recherche et d'identifier et de hiérarchiser les sources de connaissances. Cette dimension recherche permet une prise en compte des différents volets de formation et notamment une articulation avec le stage de M1 (stage d'observation et de pratique accompagnée) et de M2 (stage en responsabilité). Il constitue en ce sens un terreau et un terrain cruciaux pour la formation et du développement professionnels et à ce titre fait l'objet d'une évaluation sur chaque semestre du master au sein d'UE relevant du bloc 4 de la maquette : « S'engager dans une démarche de développement professionnel ».

Les différentes étapes de réalisation du mémoire se fondent sur une démarche scientifique pour aborder une question en lien avec la pratique professionnelle visée : définition d'une problématique, élaboration d'un cadre théorique et d'une méthodologie de recherche, recueil de données, traitement et analyse des données recueillies. La formation initie également les étudiant-es au respect des règles éthiques de la recherche (plagiat, utilisation de l'IA, respect des données élèves, etc.).

Ce travail est accompagné dès le M1 par un-e directeur-trice de mémoire et éventuellement un-e co-encadrant-e. Le travail donne lieu en M2 à une soutenance à laquelle participe le-la directeur-trice de mémoire et le-la co-encadrant-e éventuel-le. La note du semestre 10 est non compensable. La rédaction du mémoire est cadastrée par un document commun à toutes les mentions (Guide d'accompagnement à la recherche). Lors des temps de formation (séminaires), les étudiant-es découvrent les travaux d'enseignant-es-chercheur-es de différentes disciplines et construisent leur projet de recherche en articulant ces apports avec certains enjeux de leur stage en établissement.

L'organisation propre aux séminaires favorise les collaborations avec des enseignant-es-chercheur-es des autres composantes d'UT2J et des universités partenaires ainsi que l'articulation avec des projets de recherche développés au sein de la Structure Fédérative de Recherche AEF de l'INSPE ou des laboratoires de recherche (notamment recherches-actions, recherches collaboratives, manifestations scientifiques). La politique de diffusion des mémoires de l'INSPE consiste à viser à favoriser l'accessibilité sur les plateformes DANTE et DUMAS des mémoires ayant obtenu une mention TB, afin de favoriser le partage de la recherche. Certains travaux de grande qualité peuvent être valorisés dans le cadre de publications scientifiques sous la direction du-de la directeur-trice de recherche.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

IV. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat du 2nd degré »

A. Cartographie prévisionnelle de l'offre de formation

CAPES – CAPEPS – CAPET – CAPLP

Comment ont été déterminées les capacités d'accueil ?

Les capacités des lauréats sont fondées sur le maximum des stagiaires affectés dans l'académie sur les 3 dernières années, par discipline.

Pour les non-lauréats, les capacités ont été déterminées au cas par cas et pour garantir la cohérence du parcours, elles ne dépassent jamais les capacités des lauréats.

Les critères pour l'accueil des non-lauréats ont été les suivants :

- préparation ou non au concours dans une licence de l'académie (si une préparation au métier/concours existe en licence, les capacités des non-lauréats sont faibles ; s'il n'existe aucune préparation/métier en licence, les capacités des non-lauréats permettent d'accueillir les étudiants intéressés).
- caractère fortement sélectif du concours
- nombre d'INSPE préparant au concours en France articulé au nombre de places au concours
- existence d'un équipement technique spécifique nécessaire à la formation
- existence de la formation à Montpellier et/ou à Bordeaux

Les capacités globales sont calibrées sur des groupes à 20-30. Les capacités des non-lauréats complètent celles des lauréats et ne conduisent pas à ajouter 1 groupe.

Les effectifs du parcours lauréats dépendant des affectations, elles sont susceptibles de ne pas correspondre strictement aux capacités d'accueil définies. En cas d'affectation d'un nombre de lauréats plus important que les capacités définies, ces derniers seront accueillis dans les parcours. En cas de places disponibles, celles-ci pourront être occupées par des non-lauréats.

Les capacités présentées ci-dessus, fondées sur l'analyse locale des possibilités de formation et des publics à former, sont susceptibles d'évoluer en fonction des arbitrages nationaux sur la répartition des formations et de la soutenabilité pour l'université intégratrice de l'INSPE. Ces capacités feront l'objet d'un bilan et seront revues annuellement.

Modalités de fonctionnement

La diversité des parcours proposés conduit dans le fonctionnement à procéder à des mutualisations afin de permettre un déploiement soutenable :

- Les enseignements des blocs 2 et 3 des maquettes fonctionnent systématiquement en inter-parcours (CM et TD)
- Les enseignements des blocs 1 et 4 des maquettes peuvent donner lieu à des regroupements inter-parcours (parcours économie-gestion CAPET et PLP, parcours d'italien, allemand, japonais et portugais pour la didactique des langues, parcours PLP lettres-langues/lettres-HG avec les parcours de lettres, d'anglais et d'histoire-géographie, parcours PLP maths-physique-chimie avec le parcours physique-chimie, parcours DSTI et SII)

Une part des enseignements des blocs 1 et 4 des maquettes peuvent donner lieu à des regroupements inter-académiques, notamment avec l'INSPE de Montpellier.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Libellé master M2E	Capacités envisagées M1 M2E parcours lauréats	Capacités envisagées M1 M2E parcours non-lauréats	Capacités totales
M1 M2E Arts plastiques	8	7	15
M1 M2E Documentation	8	7	15
M1 M2E Education musicale et chant choral	8	7	15
M1 M2E Education Physique et Sportive	50	10	60
M1 M2E Histoire et Géographie	40	15	55
M1 M2E Langues vivantes étrangères : Anglais	45	15	60
M1 M2E Langues vivantes étrangères : Espagnol	25	12	37
M1 M2E Langues vivantes étrangères : Allemand	3	3	6
M1 M2E Langues vivantes étrangères : Italien	2	2	4
M1 M2E Langues vivantes étrangères : Japonais	2	2	4
M1 M2E Langues vivantes étrangères : Portugais	2	2	4
M1 M2E Mathématiques	65	5	70
M1 M2E Lettres : Lettres Modernes et Classiques	50	10	60
M1 M2E Occitan	3	2	5
M1 M2E Philosophie	12	10	22
M1 M2E Physique Chimie	18	12	30
M1 M2E Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	16	12	28
M1 M2E Sciences Economiques et Sociales (SES)	16	12	28
M1 M2E Numérique et sciences informatiques (NSI)	5	5	10
M1 M2E Arts appliqués : Design et métiers d'art Capet et plp	10	8	18
M1 M2E Biotechnologies : Santé Environnement et Biochimie Génie Biologique Capet et plp	18	10	28
M1 M2E Economie et Gestion, plp	13	7	20
M1 M2E Economie et Gestion, Capet	15	10	25
M1 M2E DSTI : Disciplines des Secteurs Technologiques et Industriels - plp	8	7	15
M1 M2E SII Sciences Industrielles de l'Ingénieur Capet	8	7	15
M1 M2E Hôtellerie-Restauration capet ou plp	8	7	15
M1 M2E Lettres-langues et Lettres-Histoire	15	10	25
M1 M2E Mathématiques Physique Chimie	8	7	15
M1 M2E Sciences et techniques médico-sociales capet et plp	8	7	15
Total	489	230	719

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

B. Répartition des intervenants en % (transposition à partir des services actuels)

Le tableau ci-dessous se fonde sur une extraction des services 2024.2025 en master MEEF, transposés dans les 4 blocs pédagogiques des futurs masters M2E. A ce stade, dans la mesure où les maquettes ne sont pas encore construites, et les modalités de répartition des heures d'enseignement entre personnels universitaires et académiques en cours de définition, une projection n'est pas envisageable. Celle-ci sera élaborée ultérieurement et s'attachera à garantir les besoins et une répartition cohérente au sein des enseignements.

1. Parcours CAPES-CAPEPS							
Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)			
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnel s académiques	INSP E	UFR de la (des) discipline(s)	Autre composant e universitaire	Académie
Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	34%	50%	16%	48%	25%	11%	16%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	14%	61%	25%	57%	2%	16%	25%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	59%	37%	4%	98%	0%	0%	2%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	45%	48%	7%	78%	7%	8%	7%
2. Parcours CAPET-CAPLP							
Bloc	Profil Enseignant			« Composante d'origine »			
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Formateurs académiques	INSP E	Autre composante universitaire	Académie	Monde de l'entrepreneur
Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	4%	72%	24%	69%	6%	24%	1%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	17%	68%	15%	83%	0%	16%	1%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	56%	44%	0%	98%	0%	2%	0%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	29%	61%	10%	85%	2%	8%	5%

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

C. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage

	<i>Nature du stage</i>	<i>Durée (en semaines)</i>	<i>Modalité</i>	<i>Précisions</i>
<i>M1</i> 12 semaines Observation et Pratique accompagnée	<i>Stage SOPA en établissement scolaire</i>	<i>9</i>	<i>Stage filé</i>	un jour par semaine sur ¾ de l'année
	<i>Stage SOPA en établissement scolaire</i>	<i>3</i>	<i>Stage massé</i>	Placer le stage massé au moment où le parcours le conçoit pertinent <i>Massé : même EPLE sur l'année, en EPLE inversé (collège ⇔ lycée), à l'étranger, en entreprise...</i>
<i>M2</i> 18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)	<i>Stage SER en établissement scolaire</i>	<i>18</i>	<i>Stage filé</i>	Sur l'année : 2 jours hebdomadaires

Modalités identiques pour tous les parcours de Mention 2.

Des modalités de mise en stage spécifiques pour les étudiant-es du parcours non-lauréats, compatibles avec celles des étudiants du parcours lauréats, sont à l'étude.

Les modalités de mise en stage présentées ici sont soumises à l'approbation du rectorat.

D. Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En Master 1

La première année du Master M2E articule 530 heures de cours à l'INSPE et intégration dans un EPLE (pour les lauréats concours, 216 heures de stage, soit un tiers de temps complet). La formation des étudiants, lauréats de concours ou candidats aux concours, vise à enrichir l'acquisition et la maîtrise de compétences générales, génériques par une ou des illustrations, les mises en situation sur le « terrain ». Dès le M1 M2E, la formation à l'INSPE permet de développer la réflexivité du futur professeur titulaire. L'accompagnement des étudiants favorise l'élargissement et l'approfondissement de la formation entre d'une part théorie, disciplinaire et didactique, et, d'autre part, apprentissage par l'expérience, en immersion professionnelle. Sur l'année scolaire de 36 semaines, chaque étudiant sera accompagné par un tuteur de l'Education nationale enseignant dans l'établissement d'accueil. Ce tutorat sera articulé à l'encadrement du stage en formation afin que le suivi des acquisitions et des capacités des étudiants permette de renforcer la progression des acquis des étudiants dès la première année de M2E.

Les affectations des élèves fonctionnaires et futurs enseignants sont organisées notamment en fonction de la nature du service et de l'emploi du temps des tuteurs EPLE. Les parcours éducatifs des élèves sont des points d'appui aux approfondissements progressifs de la mise en œuvre et de l'exploitation des expériences de stages. Les expériences de stage sont l'objet du travail de d'analyse

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

critique, de conduite de classe et de retour d'expérience.

Pour les M1 lauréats, élèves-fonctionnaires, la modalité de stage est un parcours mixte, combinant un stage filé, à raison d'un jour de stage hebdomadaire jusqu'en mars, complété par un stage massé sur une période fonction de la discipline ou des spécialités scolaires enseignées. Ce stage massé pourrait être plus particulièrement centré sur l'évaluation des travaux des élèves en lien à leurs ambitions scolaires (ou post baccalauréat) et leur orientation. La période de stage massé peut être l'occasion de découvrir ou renforcer une expérience internationale ou en entreprise.

2. En Master 2

L'année de M2 du Master M2E, avec 250 heures de cours et 324 heures de stage, soit un mi-temps sur l'année scolaire, approfondit la formation.

Le principe du double tutorat, INSPE et EPLE, est mis en œuvre. Chaque stagiaire bénéficie en effet de deux tuteurs : un enseignant de l'Éducation Nationale dans l'établissement d'accueil et un formateur issu de l'enseignement supérieur (enseignant ou enseignant-chercheur de l'INSPE ou des universités partenaires).

Ce tutorat mixte et sa coordination assurent une co-construction de la formation de l'étudiant. En effet, ce dispositif, partie intégrante du master, permet de lier les temps strictement professionnels (prise en charge des classes) et les temps de formation reçus à l'INSPE. Ainsi, il est le support d'un accompagnement personnalisé. La coordination des tuteurs favorise l'acquisition des compétences fondamentales de l'enseignant. Elle permet également de s'adapter aux besoins et progrès du stagiaire. L'organisation de ces moments (présentiel ou non, synchrone ou non) assure l'efficacité du travail du trinôme stagiaire-tuteur terrain-tuteur INSPE.

Les M2 lauréats effectuent un stage filé de deux jours par semaine tout au long de l'année scolaire. Les échanges réguliers entre formateurs, tuteurs et stagiaires permettent d'ajuster les stratégies d'enseignement et d'assurer une progression continue des compétences professionnelles en classe, pour les élèves et en établissement. En cas de difficultés persistantes, des ateliers ciblés et des ressources supplémentaires sont mobilisés pour garantir un soutien continu.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

E. Prise en compte de thématiques transversales

Les questions de l'égalité filles garçons, des valeurs de la République, des élèves à besoins particuliers, du numérique et de l'IA, de la transition écologique et du développement soutenable, de l'éducation artistique et culturelle, de l'éducation à la citoyenneté, de la promotion de la santé, de l'éducation à la vie affective et relationnelle, de l'éducation à la défense et à la sécurité globales, au cœur du métier de professeur-e des écoles, sont traitées de façon transversale à l'ensemble de la formation afin de contribuer à la construction d'une culture commune professionnelle. Des délégué-es de direction thématiques en charge de ces questions, nommés par la directrice de l'INSPE, sont garants des contenus et modalités d'enseignement de ces questions dans les formations, de concert avec les responsables académiques du rectorat et les référents de ces questions à l'université Toulouse Jean Jaurès. Ils sont par ailleurs chargés de les faire vivre au sein de l'INSPE au travers de dispositifs variés (journée laïcité, journée défense, journée école et mixité, mercredis de l'éducation inclusive, conférences des Rencontres des savoirs, projets culture, thème de promotions sur ces thématiques avec parrain/marraine, etc.).

Egalité/inégalités et élèves à besoins particuliers

Les éléments de formation relatifs à l'école inclusive et à la question des inégalités scolaires sont portés, au sein des enseignements de culture commune, par des chercheur-e-s et des enseignant-e-s spécialisé-e-s. Ils sont dotés à ce titre d'heures spécifiques de cours magistraux et sont réinvestis lors de l'analyse de pratique en lien avec les différents contextes d'exercice et des différents publics accueillis dans l'école ordinaire (au moins 18h sur égalité filles-garçons et au moins 25h sur l'inclusion conformément au cadrage national). La prise en compte de la diversité des publics scolaires et l'analyse des disparités éducatives liées à des facteurs sociaux, économiques et culturels peuvent également être consolidés lors de modules de formations disciplinaires dont l'enjeu est de rendre les objets de savoir accessibles à tous les élèves, indépendamment de leurs caractéristiques individuelles.

Valeurs de la République et éducation à la citoyenneté

Les enseignements relatifs aux valeurs de la République, laïcité et éducation à la citoyenneté sont conçus et coordonnés par les référents "laïcité" de l'institut, enseignant-es-chercheur-es spécialisé-es en Droit Public et en sciences de l'éducation et de la formation. Ces enseignements sont dotés d'heures spécifiques au sein d'enseignements communs, qui sont réinvestis dans des modules d'études de cas et d'analyse de pratiques professionnelles observées ou en responsabilité (durée au moins égale à 36 heures, Arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation concernant la laïcité et les valeurs de la République). L'objectif est de permettre à l'ensemble des étudiant-e-s de construire une posture d'agent du service public, conscient du cadre réglementaire de son exercice professionnel et apte à mettre à œuvre les compétences : "Faire partager les valeurs de la République" et "Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école" (blocs 2 et 3).

Numérique et IA

Maîtrisant de façon satisfaisante les compétences numériques du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) travaillées en licence, le-a futur-e professeur-e est engagé-e à développer en master des produits didactiques et pédagogiques avec et par le numérique, en particulier des situations d'apprentissage et d'évaluation, dans un certain contexte professionnel, afin d'obtenir l'attestation CRCN EDU. Pour ce faire, il-elle s'équipe en ressources numériques, exploite des services numériques, s'approprie et questionne les usages des IA génératives à des fins pédagogiques, didactiques et scientifiques et met en œuvre des pratiques numériques en analysant leur pertinence pour l'apprentissage, particulièrement pour prendre en compte la diversité des apprenant-e-s et les rendre autonomes.

Transition écologique et développement soutenable

Les préconisations institutionnelles, aussi bien pour l'enseignement supérieur que pour le 1^{er} et le 2nd degrés, font désormais place de façon conséquente aux enjeux de la transition écologique (biodiversité, changement

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

climatique, développement durable) dans la formation aussi bien que dans l'organisation et la vie des établissements. Les étudiant-es de l'INSPE, issu-es du 1^{er} cycle universitaire, auront été sensibilisé-es à ces enjeux et la formation pourra donc venir approfondir certaines questions, dans une approche transversale et pluridisciplinaire. La question de la pensée complexe et de l'esprit critique, notamment, seront abordés dans la perspective du développement de gestes professionnels qui les amènent à développer (et à développer chez leurs futurs élèves) un pouvoir d'agir. La formation s'appuiera ainsi sur la mise en œuvre d'actions à l'échelle de l'établissement, du quartier ou de la ville (projet, enquête,...) afin de faciliter une transposition ensuite avec les élèves. Le festival annuel « [Futurs Proches](#) » co-organisé par la Communauté d'universités et établissements de Toulouse constitue par exemple une occasion d'engager les étudiant-es des différents sites INSPE dans la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation proposées par les enseignant-es et les étudiant-es.

Education artistique et culturelle [dont l'EMI]

Les pratiques artistiques et les finalités éducatives relatives aux arts et à la culture s'inscrivent dans la démocratisation culturelle et dans des perspectives didactiques, transdisciplinaires ou transculturelles. Tout à la fois thématique et objectif, les arts et la culture constituent un des leviers essentiels de la formation aux « éducations à... ». L'atteinte des objectifs de l'EAC repose en partie sur la pratique spectatorielle, l'engagement du sensible et l'expérience de la part des formé-es, en lien avec les différentes formes de partenariat. C'est à ce titre que les dynamiques culturelles impulsées par les délégués de direction culture de l'INSPE, en articulation avec la politique de l'université intégratrice (VP culture, CIAM, financements CVEC culture, etc.), prennent tout leur sens. Mais il s'agit également d'en faire un véritable objectif de formation professionnelle en intégrant directement ces dimensions dans les maquettes des parcours.

Education aux médias et à l'information

Désormais intégré à l'EAC, le champ de l'EMI obéit à des enjeux de formation spécifiques. Outre l'approche des dispositifs médiatiques et informationnels, appréhendés dans leur dimension historique, sociale, culturelle et économique, l'EMI s'intéresse aux pratiques informationnelles et médiatiques juvéniles. L'objectif est de sensibiliser les étudiant-e-s de l'INSPE aux logiques institutionnelles (régulation, prévention) et de leur permettre s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogiques.

Promotion de la santé, éducation à la vie affective et relationnelle

La déléguée de direction organise annuellement des journées éducation/santé/EVARS ouvertes à l'ensemble des étudiants.

Son action se situe dans une dynamique partenariale : avec la chargée de mission du rectorat, avec le SSE (service de santé étudiante), avec l'[UNIRES](#) et avec les partenaires mutualistes de l'INSPE, notamment la MGEN. Ces collaborations permettent de proposer des conférences et des dispositifs de formation à l'ensemble des étudiants, notamment la formation PSC1.

Education à la défense et à la sécurité globales

Cette question est principalement abordée par le biais d'une journée annuelle sur les questions de sécurité nationale et les enjeux des enseignements de défense. Centrée sur le protocole interministériel de 2016 développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale, cette journée traite de l'enseignement de défense dans les programmes scolaires, de la constitution des classes de défense en insistant sur l'esprit de défense et de sécurité, sur la culture de défense et la résilience de la nation. Cette journée à destination de tou-tes les étudiants de master, articulée autour de conférences du trinôme académique, comporte également des analyses de pratiques de classes tournées vers l'interdisciplinarité et la démarche de projet.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

F. Adossement à la recherche

CAPES/CAPEPS

Acronyme Laboratoire	Nom du laboratoire	N° national	ENSFEA	IEP	INSA	INSPE	UFR UT2J	UTC	UT3	Total général
CAS	Centre for Anglophone Studies	UR 801					17			17
CEIIBA	Centre d'Etudes Ibériques et Ibéro-Américaines	EA 7412					7			7
CEJ	Centre d'Etudes Japonaises	(vide)					1			1
CERCO	Centre de Recherche Cerveau & Cognition	UMR 5549							1	1
CERTOP	Centre d'Étude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir	UMR5044					1			1
CESBIO	Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère	UMR 5126							1	1
CLLE	Cognition, Langues, Langage, Ergonomie	UMR 5263				2	4			6
CRBE	Centre de recherche sur la biodiversité et l'environnement	(vide)							2	2
CREG	Centre de Recherche et d'Études Germaniques	EA 4151				1	6			7
CRESCO	Centre de Recherches Sciences Sociales Sports et Corps	URU 7419							2	2
EFTS	Education, Formation, Travail, Savoirs	UMR MA 122	3			8	2			13
ERRaPhis	Équipe de Recherche sur les Rationalités Philosophiques et les Savoirs	EA 3051				1	5			6
FRAMESPA	France, Amérique, Espagne, Sociétés, Pouvoirs, Acteurs	UMR 5136				2	28			30
GEODE	Géographie de l'Environnement	UMR 5602				4	3			7
GET	Géosciences Environnement Toulouse	UMR 5563							4	4
IDETCOM	Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication	EA785						1		1
II Laboratorio	II Laboratorio	EA 4590					5			5
INSERM	INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTÉ	(vide)					1		3	4
IRIT	Institut de Recherche en Informatique de Toulouse	UMR 5505				1				1
LAAS	Laboratoire de recherche spécialisé dans l'analyse et l'architecture des systèmes	UPR 8001			1					1
LAIRDIL	Laboratoire Inter-universitaire de recherche en didactique Lansad	UR 7415							1	1
LASSP	LABORATOIRE DES SCIENCES SOCIALES DU POLITIQUE	EA 4175		1						1
LBCMCP	Laboratoire de Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération	UMR 5088							1	1
LERASS	Laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales	URU 827				3	2		2	7
LGCO	Laboratoire Gouvernance et Contrôle Organisationnel	URU 7416				1				1
LISST	Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires	UMR 5193				1	5			6
LLA-CREATIS	Lettres, Langages et Arts	EA 4152				3	8			11
LNPL	Laboratoire de NeuroPsychoLinguistique	UR 4156				2	2			4

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

LRSV	Laboratoire de Recherche en Sciences Végétales	UMR 5546						1	1
PLH	Patrimoine Littérature Histoire	EA 4601				12			12
SPCMIB	Synthèse et Physico-Chimie de Molécules d'Intérêt Biologique	UMR 5068						1	1
TRACES	Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés.	UMR 5608				2			2
Autres				1	3				4
CBI	centre de biologie intégrative							3	3
LPP	Laboratoire de Physique des Plasmas	UMR 7648						1	1
Total général			3	1	1	31	113	1	23
									173

CAPET / CAPLP

Acronyme Laboratoire	Nom du laboratoire	N° national	ENSFE A	INSP E	UFR UT2J	Total général
CERTOP	Centre d'Étude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir	UMR5044		2		2
EFTS	Education, Formation, Travail, Savoirs	UMR MA 122	1	5		6
FRAMESPA	France, Amérique, Espagne, Sociétés, Pouvoirs, Acteurs	UMR 5136		1		1
GEODE	Géographie de l'Environnement	UMR 5602		2		2
LGCO	Laboratoire Gouvernance et Contrôle Organisationnel	URU 7416		1		1
LISST	Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires	UMR 5193		1		1
LLA-CREATIS	Lettres, Langages et Arts	EA 4152		1	2	3
LNPL	Laboratoire de NeuroPsychoLinguistique	UR 4156		2		2
Autres				1		1
ICA	Institut Clément Ader	UMR 5312		2		2
LAPLACE	Laboratoire Plasma et Conversion d'Energie	UMR 5213		1		1
Total général			1	19	2	22

La Structure Fédérative de Recherche « Apprentissage, Enseignement, Formation » de l'INSPE (SFR-AEF <https://sfr-aef.univ-tlse2.fr/>) regroupe 250 chercheurs issus de 18 unités de recherche de l'Université de Toulouse et a pour finalité de favoriser les échanges et les nouvelles collaborations sur le travail des enseignants et des formateurs, sur les savoirs, les sujets apprenants, les outils et les contextes, en lien avec les demandes de terrain.

Elle se structure en 5 thèmes fédérateurs :

- THEME 1 : Didactiques et savoirs : contextes et apprentissages
- THEME 2 : Inégalités, socialisation, développement et éducation inclusive
- THEME 3 : Numérique éducatif et environnements informatiques
- THEME 4 : Expériences sensibles en éducation
- THEME 5 : Langue(s), Langage(s) et Didactique

Lieu intermédiaire entre terrains scolaires et cliniques et chercheurs de disciplines différentes, notamment au travers de recherches collaboratives, elle constitue une structure particulièrement pertinente pour l'adossement des masters M2E à la recherche dans les champs concernés

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

G. Mémoire de master

La réalisation du mémoire de recherche s'inscrit dans une formation à et par la recherche, qui vise à développer une posture réflexive et critique dans l'exercice de leur métier, spécifiquement concernant l'intérêt de mobiliser des données issues de la recherche et d'identifier et de hiérarchiser les sources de connaissances. Cette dimension recherche permet une prise en compte des différents volets de formation et notamment une articulation avec le stage de M1 (stage d'observation et de pratique accompagnée) et de M2 (stage en responsabilité). Il constitue en ce sens un terreau et un terrain cruciaux pour la formation et du développement professionnels et à ce titre fait l'objet d'une évaluation sur chaque semestre du master au sein d'UE relevant du bloc 4 de la maquette : « S'engager dans une démarche de développement professionnel ».

Les différentes étapes de réalisation du mémoire se fondent sur une démarche scientifique pour aborder une question en lien avec la pratique professionnelle visée : définition d'une problématique, élaboration d'un cadre théorique et d'une méthodologie de recherche, recueil de données, traitement et analyse des données recueillies. La formation initie également les étudiant-es au respect des règles éthiques de la recherche (plagiat, utilisation de l'IA, respect des données élèves, etc.).

Ce travail est accompagné dès le M1 par un-e directeur-trice de mémoire et éventuellement un-e co-encadrant-e. Le travail donne lieu en M2 à une soutenance à laquelle participe le-la directeur-trice de mémoire et le-la co-encadrant-e éventuel-le. La note du semestre 10 est non compensable. La rédaction du mémoire est cadré par un document commun à toutes les mentions (Guide d'accompagnement à la recherche). Lors des temps de formation (séminaires), les étudiant-es découvrent les travaux d'enseignant-es-rechercher-es de différentes disciplines et construisent leur projet de recherche en articulant ces apports avec certains enjeux de leur stage en établissement.

L'organisation propre aux séminaires favorise les collaborations avec des enseignant-es-rechercher-es des autres composantes d'UT2J et des universités partenaires ainsi que l'articulation avec des projets de recherche développés au sein de la Structure Fédérative de Recherche AEF de l'INSPE ou des laboratoires de recherche (notamment recherches-actions, recherches collaboratives, manifestations scientifiques). La politique de diffusion des mémoires de l'INSPE consiste à viser à favoriser l'accessibilité sur les plateformes DANTE et DUMAS des mémoires ayant obtenu une mention TB, afin de favoriser le partage de la recherche. Certains travaux de grande qualité peuvent être valorisés dans le cadre de publications scientifiques sous la direction du-de la directeur-trice de recherche.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

V. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »

A. Offre de formation	
<p><i>Master mention « EE. CPE »</i> <i>Capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris) :</i> 50</p>	Université(s) qui dispense(nt) la formation
<p><i>Master CPE Lauréats du concours : 35</i> <i>Le parcours lauréats est susceptible d'accueillir, pour une partie de leur formation, des lauréats du concours CPE affectés dans l'enseignement agricole. Inversement, des enseignements assurés par l'ENSFEA sont susceptibles d'accueillir des étudiants du parcours CPE de l'INSPE.</i> <i>Parcours non lauréats : OUI : 15</i> <i>Le concours CPE étant sélectif, le parcours non-lauréats permettra d'accueillir des étudiants souhaitant se présenter à nouveau au concours.</i></p>	Université Toulouse 2 Jean Jaurès, INSPE Partenariat avec l'ENSFEA

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

B. Répartition des intervenants en % (transposition à partir des services actuels)

Le tableau ci-dessous se fonde sur une extraction des services 2024.2025 en master MEEF, transposés dans les 4 blocs pédagogiques des futurs masters M2E. A ce stade, dans la mesure où les maquettes ne sont pas encore construites, et les modalités de répartition des heures d'enseignement entre personnels universitaires et académiques en cours de définition, une projection n'est pas envisageable. Celle-ci sera élaborée ultérieurement et s'attachera à garantir les besoins et une répartition cohérente au sein des enseignements.

Bloc	Profil Enseignant			« Composante d'origine »		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain	INSPE	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages.	0%	70%	30%	70%	0%	30%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle au contexte d'exercice et à la diversité des élèves en vue de la réussite de tous.	7%	88%	5%	93%	2%	5%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	15 %	80%	5%	71%	12%	17%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	52 %	46%	2%	63%	13%	24%

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

C. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage

	<i>Nature du stage</i>	<i>Durée (en semaines)</i>	<i>Modalité</i>	<i>Précisions</i>
<i>M1</i> 12 semaines Observation et Pratique accompagnée	<i>Stage SOPA en établissement scolaire</i>	<i>6</i>	<i>Stage massé</i>	3 semaines sur chaque semestre
	<i>Stage SOPA en établissement scolaire</i>	<i>4</i>	<i>Stage filé</i>	Un mi-temps réparti sur 4 semaines à chaque semestre.
	<i>Stage SOPA d'ouverture</i>	<i>2</i>	<i>Stage massé</i>	1 semaine sur chaque semestre. Dans l'enseignement agricole, dans le premier degré, ou avec des structures partenaires de l'Ecole (éducation populaire, PJJ, ASE...)
<i>M2</i> 18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)	<i>Stage SER en établissement scolaire</i>	<i>2</i>	<i>Stage massé</i>	Les 15 premiers jours de l'année (calendrier scolaire), temps plein.
	<i>Stage SER en établissement scolaire</i>	<i>16</i>	<i>Stage filé</i>	Stage filé sur 2.5 jours/semaine

Des modalités de mise en stage spécifiques pour les étudiant-es du parcours non-lauréats, compatibles avec celles des étudiants du parcours lauréats, sont à l'étude.

Les modalités de mise en stage présentées ici sont soumises à l'approbation du rectorat.

D. Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En Master 1

Accompagnement par l'université :

- avant le stage de M1 : séances de préparation à l'observation et à la pratique accompagnée avec un livret de stage

- pendant le stage M1 : demande d'un carnet de bord. Des séances d'analyses de pratique et d'analyse de l'activité (corpus d'interactions verbales, vidéos, etc.).

- après le stage M1 : une séance de debrief en groupe + production d'un écrit réflexif sur le stage + exploitation du stage effectué dans un autre contexte

Nb : Un des deux stages pourra être effectué dans l'enseignement agricole étant donné la co accréditation avec l'ENSFEA.

Les étudiants de M1 seront accompagnés pour chacun de leur stage en EPLE dans le cadre d'un tutorat assuré par un personnel de l'Education nationale, articulé à un accompagnement en formation.

2. En Master 2

- avant le stage de M2 : séances de préparation à la rentrée lors de la pré-rentrée

- pendant le stage M2 : visites + demande d'un carnet de bord. Des séances d'analyses de pratique et d'analyse de l'activité.

- après le stage M2 : une séance de préparation de la future rentrée + production d'un écrit réflexif sur le stage

Les étudiants de M2 seront accompagnés pour chacun de leur stage en EPLE dans le cadre d'un tutorat mixte. Il s'agira donc d'articuler l'accompagnement proposé ici avec celui que pourra proposer le rectorat.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

E. Prise en compte de thématiques transversales

Les questions de l'égalité filles garçons, des valeurs de la République, des élèves à besoins particuliers, du numérique et de l'IA, de la transition écologique et du développement soutenable, de l'éducation artistique et culturelle, de l'éducation à la citoyenneté, de la promotion de la santé, de l'éducation à la vie affective et relationnelle, de l'éducation à la défense et à la sécurité globales, au cœur du métier de professeur-e des écoles, sont traitées de façon transversale à l'ensemble de la formation afin de contribuer à la construction d'une culture commune professionnelle. Des délégué-es de direction thématiques en charge de ces questions, nommés par la directrice de l'INSPE, sont garants des contenus et modalités d'enseignement de ces questions dans les formations, de concert avec les responsables académiques du rectorat et les référents de ces questions à l'université Toulouse Jean Jaurès. Ils sont par ailleurs chargés de les faire vivre au sein de l'INSPE au travers de dispositifs variés (journée laïcité, journée défense, journée école et mixité, mercredis de l'éducation inclusive, conférences des Rencontres des savoirs, projets culture, thème de promotions sur ces thématiques avec parrain/marraine, etc.).

Egalité/inégalités et élèves à besoins particuliers

Les éléments de formation relatifs à l'école inclusive et à la question des inégalités scolaires sont portés, au sein des enseignements de culture commune, par des chercheur-e-s et des enseignant-e-s spécialisé-e-s. Ils sont dotés à ce titre d'heures spécifiques de cours magistraux et sont réinvestis lors de l'analyse de pratique en lien avec les différents contextes d'exercice et des différents publics accueillis dans l'école ordinaire (au moins 18h sur égalité filles-garçons et au moins 25h sur l'inclusion conformément au cadrage national). La prise en compte de la diversité des publics scolaires et l'analyse des disparités éducatives liées à des facteurs sociaux, économiques et culturels peuvent également être consolidés lors de modules de formations disciplinaires dont l'enjeu est de rendre les objets de savoir accessibles à tous les élèves, indépendamment de leurs caractéristiques individuelles.

Valeurs de la République et éducation à la citoyenneté

Les enseignements relatifs aux valeurs de la République, laïcité et éducation à la citoyenneté sont conçus et coordonnés par les référents "laïcité" de l'institut, enseignant-es-rechercheur-es spécialisé-es en Droit Public et en sciences de l'éducation et de la formation. Ces enseignements sont dotés d'heures spécifiques au sein d'enseignements communs, qui sont réinvestis dans des modules d'études de cas et d'analyse de pratiques professionnelles observées ou en responsabilité (durée au moins égale à 36 heures, Arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation concernant la laïcité et les valeurs de la République). L'objectif est de permettre à l'ensemble des étudiant-e-s de construire une posture d'agent du service public, conscient du cadre réglementaire de son exercice professionnel et apte à mettre à œuvre les compétences : "Faire partager les valeurs de la République" et "Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école" (blocs 2 et 3).

Numérique et IA

Maîtrisant de façon satisfaisante les compétences numériques du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) travaillées en licence, le-a futur-e professeur-e est engagé-e à développer en master des produits didactiques et pédagogiques avec et par le numérique, en particulier des situations d'apprentissage et d'évaluation, dans un certain contexte professionnel,

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

afin d'obtenir l'attestation CRCN EDU. Pour ce faire, il-elle s'équipe en ressources numériques, exploite des services numériques, s'approprie et questionne les usages des IA génératives à des fins pédagogiques, didactiques et scientifiques et met en œuvre des pratiques numériques en analysant leur pertinence pour l'apprentissage, particulièrement pour prendre en compte la diversité des apprenant-e-s et les rendre autonomes.

Transition écologique et développement soutenable

Les préconisations institutionnelles, aussi bien pour l'enseignement supérieur que pour le 1^{er} et le 2nd degrés, font désormais place de façon conséquente aux enjeux de la transition écologique (biodiversité, changement climatique, développement durable) dans la formation aussi bien que dans l'organisation et la vie des établissements. Les étudiant-es de l'INSPE, issu-es du 1^{er} cycle universitaire, auront été sensibilisé-es à ces enjeux et la formation pourra donc venir approfondir certaines questions, dans une approche transversale et pluridisciplinaire. La question de la pensée complexe et de l'esprit critique, notamment, seront abordés dans la perspective du développement de gestes professionnels qui les amènent à développer (et à développer chez leurs futurs élèves) un pouvoir d'agir. La formation s'appuiera ainsi sur la mise en œuvre d'actions à l'échelle de l'établissement, du quartier ou de la ville (projet, enquête,...) afin de faciliter une transposition ensuite avec les élèves. Le festival annuel « [Futurs Proches](#) » co-organisé par la Communauté d'universités et établissements de Toulouse constitue par exemple une occasion d'engager les étudiant-es des différents sites INSPE dans la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation proposées par les enseignant-es et les étudiant-es.

Education artistique et culturelle [dont l'EMI]

Les pratiques artistiques et les finalités éducatives relatives aux arts et à la culture s'inscrivent dans la démocratisation culturelle et dans des perspectives didactiques, transdisciplinaires ou transculturelles. Tout à la fois thématique et objectif, les arts et la culture constituent un des leviers essentiels de la formation aux « éducations à... ». L'atteinte des objectifs de l'EAC repose en partie sur la pratique spectatorielle, l'engagement du sensible et l'expérience de la part des formé-es, en lien avec les différentes formes de partenariat. C'est à ce titre que les dynamiques culturelles impulsées par les délégués de direction culture de l'INSPE, en articulation avec la politique de l'université intégratrice (VP culture, CIAM, financements CVEC culture, etc.), prennent tout leur sens. Mais il s'agit également d'en faire un véritable objectif de formation professionnelle en intégrant directement ces dimensions dans les maquettes des parcours.

Education aux médias et à l'information

Désormais intégré à l'EAC, le champ de l'EMI obéit à des enjeux de formation spécifiques. Outre l'approche des dispositifs médiatiques et informationnels, appréhendés dans leur dimension historique, sociale, culturelle et économique, l'EMI s'intéresse aux pratiques informationnelles et médiatiques juvéniles. L'objectif est de sensibiliser les étudiant-e-s de l'INSPE aux logiques institutionnelles (régulation, prévention) et de leur permettre s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogiques.

Promotion de la santé, éducation à la vie affective et relationnelle

La déléguée de direction organise annuellement des journées éducation/santé/EVARS ouvertes à l'ensemble des étudiants.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Son action se situe dans une dynamique partenariale : avec la chargée de mission du rectorat, avec le SSE (service de santé étudiante), avec l'[UNIRES](#) et avec les partenaires mutualistes de l'INSPE, notamment la MGEN. Ces collaborations permettent de proposer des conférences et des dispositifs de formation à l'ensemble des étudiants, notamment la formation PSC1.

Education à la défense et à la sécurité globales

Cette question est principalement abordée par le biais d'une journée annuelle sur les questions de sécurité nationale et les enjeux des enseignements de défense. Centrée sur le protocole interministériel de 2016 développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale, cette journée traite de l'enseignement de défense dans les programmes scolaires, de la constitution des classes de défense en insistant sur l'esprit de défense et de sécurité, sur la culture de défense et la résilience de la nation. Cette journée à destination de tou-te-s les étudiants de master, articulée autour de conférences du trinôme académique, comporte également des analyses de pratiques de classes tournées vers l'interdisciplinarité et la démarche de projet.

F. Adossement à la recherche

Laboratoire de rattachement des enseignants chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la mention « EE. CPE ».	n° au répertoire national	UT2J INSPE	UTC	Total
CERTOP (Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir)	UMR 5044	1		1
LISST (Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires)	UMR 5193	1		1
CREG (Centre de Recherches et d'Etudes Germaniques)	EA 4151	1		1
IDETCOM (Institut du Droit de l'Espace des Territoires, de la Culture et de la Communication)	EA785		1	1
CLLE (Cognition, Langues, Langage, Ergonomie)	UMR 5263	1		1
GEODE (Géographie de l'Environnement)	UMR 5602	1		1
EFTS (Education, Formation, Travail, Savoirs)	UMR MA 122	1		1
LNPL (Laboratoire de NeuroPsychoLinguistique)	UR 4156	1		1
Autre		1		1
Total		8	1	9

La **Structure Fédérative de Recherche « Apprentissage, Enseignement, Formation »** de l'INSPE (SFR-AEF <https://sfr-aef.univ-tlse2.fr/>) regroupe 250 chercheurs issus de 18 unités de recherche de l'Université de Toulouse et a pour finalité de favoriser les échanges et les nouvelles collaborations sur le travail des enseignants et des formateurs, sur les savoirs, les sujets apprenants, les outils et les contextes, en lien avec les demandes de terrain.

Elle se structure en 5 thèmes fédérateurs :

- THEME 1 : Didactiques et savoirs : contextes et apprentissages
- THEME 2 : Inégalités, socialisation, développement et éducation inclusive
- THEME 3 : Numérique éducatif et environnements informatiques
- THEME 4 : Expériences sensibles en éducation
- THEME 5 : Langue(s), Langage(s) et Didactique

Lieu intermédiaire entre terrains scolaires et cliniques et chercheurs de disciplines différentes, notamment

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

au travers de recherches collaboratives, elle constitue une structure particulièrement pertinente pour l'adossement des masters M2E à la recherche dans les champs concernés

G. Mémoire de master

La réalisation du mémoire de recherche s'inscrit dans une formation à et par la recherche, qui vise à développer une posture réflexive et critique dans l'exercice de leur métier, spécifiquement concernant l'intérêt de mobiliser des données issues de la recherche et d'identifier et de hiérarchiser les sources de connaissances. Cette dimension recherche permet une prise en compte des différents volets de formation et notamment une articulation avec le stage de M1 (stage d'observation et de pratique accompagnée) et de M2 (stage en responsabilité). Il constitue en ce sens un terreau et un terrain cruciaux pour la formation et du développement professionnels et à ce titre fait l'objet d'une évaluation sur chaque semestre du master au sein d'UE relevant du bloc 4 de la maquette : « S'engager dans une démarche de développement professionnel ».

Les différentes étapes de réalisation du mémoire se fondent sur une démarche scientifique pour aborder une question en lien avec la pratique professionnelle visée : définition d'une problématique, élaboration d'un cadre théorique et d'une méthodologie de recherche, recueil de données, traitement et analyse des données recueillies. La formation initie également les étudiant-es au respect des règles éthiques de la recherche (plagiat, utilisation de l'IA, respect des données élèves, etc.).

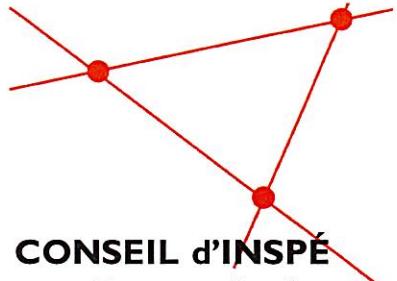
Ce travail est accompagné dès le M1 par un-e directeur-trice de mémoire et éventuellement un-e co-encadrant-e. Le travail donne lieu en M2 à une soutenance à laquelle participe le-la directeur-trice de mémoire et le-la co-encadrant-e éventuel-le. La note du semestre 10 est non compensable. La rédaction du mémoire est cadrée par un document commun à toutes les mentions (Guide d'accompagnement à la recherche). Lors des temps de formation (séminaires), les étudiant-es découvrent les travaux d'enseignant-es-rechercher-es de différentes disciplines et construisent leur projet de recherche en articulant ces apports avec certains enjeux de leur stage en établissement.

L'organisation propre aux séminaires favorise les collaborations avec des enseignant-es-rechercher-es des autres composantes d'UT2J et des universités partenaires ainsi que l'articulation avec des projets de recherche développés au sein de la Structure Fédérative de Recherche AEF de l'INSPE ou des laboratoires de recherche (notamment recherches-actions, recherches collaboratives, manifestations scientifiques). La politique de diffusion des mémoires de l'INSPE consiste à viser à favoriser l'accessibilité sur les plateformes DANTE et DUMAS des mémoires ayant obtenu une mention TB, afin de favoriser le partage de la recherche. Certains travaux de grande qualité peuvent être valorisés dans le cadre de publications scientifiques sous la direction du-de la directeur-trice de recherche.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E - Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Annexe 1 :

Convention à venir.



CONSEIL d'INSPÉ
Séance Extraordinaire
du 12/11/2025

EXTRAIT DE DELIBERATION

Membres présents (14) : CANVEL André, GARNIER Emmanuelle, KPODAR J-Luc, MADAR Georges, MARQUE Alain, MARTIN Emmanuelle, MARTIN Franck, MARTINEZ Michel, PAOLACCI Véronique, PORTOLES Rodolphe, REZNIKOFF Michel, SARDEING Dominique, TESTE Valérie, TREMEAUX Damien,

Procurations (6) : ALLEMAND Frédéric à MARTIN Emmanuelle, GERET Florence à CANVEL André, GUILLEN Frédéric à MADAR Georges, JACQUES Marie-Claude à MARTIN Emmanuelle, MENDIVE Christian à MARTINEZ Michel, SICRE Diane à MADAR Georges.

Point n°1: Master Métiers de l'Enseignement et de l'Education (M2E) – Dossier d'accréditation

- Dossier de demande d'accréditation de l'Inspé : Masters M2E Métiers de l'Enseignement et de l'Education – mise en œuvre 2026-2027.

Sur proposition de Monsieur le Président, le dossier de demande d'accréditation de l'Inspé, est mis au vote. Il est approuvé avec 17 Voix POUR et 3 abstentions.



ENSEIGNER
ÉDUQUER
FORMER
inspe.univ-toulouse.fr

TOULOUSE
SAINT-AGNE
CROIX DE PIERRE
RANGUEIL
ALBI
AUCH
CAHORS
FOIX
MONTAUBAN
TARBES
RODEZ

Fait à Toulouse, le 12/11/2025

La directrice de l'Inspé[®]
Toulouse Occitanie-Pyrénées



Nadine JESSEL

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire**
Séance du 13 novembre 2025

DELIBERATION N°58-2025-CFVU
PORTANT SUR LA DEMANDE D'ACCREDITATION HORS VAGUE DE L'INSPE POUR LES MASTERS
« MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION (M2E)
RENTREE UNIVERSITAIRE 2026-2027

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation,
Vu l'arrêté du 28 mai 2019 et son annexe portant sur le référentiel des compétences professionnelles et les attendus de la formation,
Vu l'arrêté du 30 août 2021 portant renouvellement de l'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Toulouse au sein de l'Université Toulouse-II,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,
Vu les statuts de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'Université Toulouse II - Jean Jaurès,
Vu l'avis de la commission SOFI en date du 23 octobre et du 12 novembre 2025,
Vu l'avis du conseil d'INSPE en date du 12 novembre 2025.

Délibère

Article unique :

Le dossier de demande d'accréditation hors vague de l'INSPE relatif aux Masters enseignement et éducation (M2E) dans les mentions suivantes :

- Enseignement et éducation professorat des écoles ;
- Enseignement et éducation professorat du second degré ;
- Enseignement et éducation conseiller principal d'éducation.

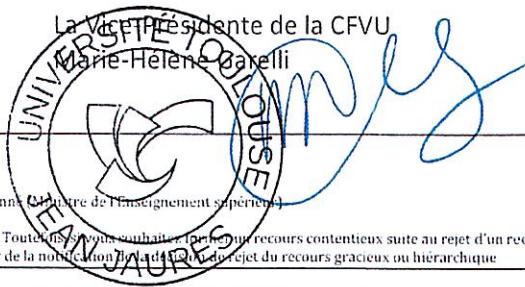
Et sa mise en œuvre à compter de la rentrée universitaire 2026-2027 sont approuvées.

Le dossier d'accréditation est joint à la présente délibération.

La présente décision est assujettie à l'approbation du dossier par le conseil d'administration.

Délibération adoptée à la majorité des 27 membres présents ou représentés
(0 NPPV, 6 abstentions, 2 contre, 19 pour)

A Toulouse, le 13 novembre 2025



Voix et délais de recours

Si vous estimatez que la décision prise par l'Administration est contestable vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux qu'il vous appartient de m'adresser ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné (Ministère de l'Enseignement supérieur)
- Soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Toutefois si vous souhaitez faire un recours contentieux suite au rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique, ce recours contentieux doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

DELIBERATION N°30-2025-2026-CA

PORTANT APPROBATION DE L'ACCREDITATION HORS-VAGUE POUR LES MASTERS M2E MENTION «
ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION PROFESSORAT DES ÉCOLES », MENTION « ENSEIGNEMENT ET
ÉDUCATION PROFESSORAT DU SECOND DEGRE », ET MENTION « ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION
CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION » A COMPTER DE LA RENTREE 2026

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 à L 712-3,
Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation,
Vu l'arrêté du 28 mai 2019 et son annexe portant sur le référentiel des compétences professionnelles et les attendus de la formation,
Vu l'arrêté du 30 août 2021 portant renouvellement de l'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Toulouse au sein de l'Université Toulouse-II,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'Université Toulouse II - Jean Jaurès,
Vu l'avis de la Commission SOFI en date du 23 octobre et du 12 novembre 2025,
Vu l'avis du conseil d'INSPE en date du 12 novembre 2025,
Vu l'avis de la Commission Formation et vie universitaire en date du 13 novembre 2025,

Délibère :

Article unique

Le dossier de demande d'accréditation hors vague de l'INSPE relatif aux Masters enseignement et éducation (M2E) dans les mentions suivantes :

- Enseignement et éducation professorat des écoles ;
 - Enseignement et éducation professorat du second degré ;
 - Enseignement et éducation conseiller principal d'éducation ;
- et sa mise en œuvre à compter de la rentrée universitaire 2026-2027 sont approuvés.

Le dossier d'accréditation est joint à la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents et représentés (22 pour, 8 contre, 4 abstentions, 0 NPPV).

A Toulouse, le 18 novembre 2025

La Présidente
Emmanuelle GARNIER



Florent HAUTEFEUILLE

Vice-Président du Conseil d'Administration

Voix et délais de recours

Si vous estimez que la décision prise par l'Administration est contestable vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux qu'il vous appartient de m'adresser ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné (Ministre de l'Enseignement Supérieur).
- Soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Toutefois, si vous souhaitez faire une contestation de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, ce recours contentieux doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.